

- INTENTIONS DES MESSES DE LA SEMAINE -

<u>DIMANCHE</u> : 7 H.	- Epoux PierreBABONNEAU
19	8 H.30 - Joseph ALLAIRE et les déf.de sa famille
<u>AVRIL</u>	10 H.30 - Mme THARREAU et sa famille
A.M.	- Famille COUSSEAU-BRAUD
	- Albert BARRAU et sa famille
	- Viv.et déf. famille JAN-BLANCHARD
	- Michel HUMEAU
	11 H.45 - Baptême de Rita DURAND
<u>LUNDI</u> 20 : 7 H.30	- Madeleine BENAITEAU
19 H.	- Mr TAUPIN
A.M.	- Joseph BENETEAU
	- Mme BROSSIER-SUBILEAU
	- Joseph CHAUVEAU
	- Famille FREMONDIERE
	- Michel HUMEAU
<u>MARDI</u> 21 : 7 H.30	- Famille LANDREAU-BARRAULT
19 H.	- Mme GERMAIN
A.M.	- Famille Henri BOUCHET
	- François LEFIEVRE
	- Famille REVEILLERE-COURCAULT
	- En l'honneur de N.D. de LOURDES
	- Michel HUMEAU
<u>MERCREDI</u> : 11 H.	- Henri DROUET
22	19 H. - Elise MERLET
A.M.	- Jeanne CHAUVIERE (of.par son quartier)
	- Marie GOURDON
	- Hubert BROCHARD
	- Famille Hervé (Hardonnière)
	- Michel HUMEAU
<u>JEUDI</u> 23 : 7 H.30	- Epoux ROCHAIS-GEINDRON
19 H.	- Melle Marie MEUNIER (of.par son quartier)
A.M.	- Marie CHUPIN
	- En l'honneur de la Ste V.pr Mme BERANGER
	- Famille BUROT-GUIBERT et sa famille
	- Epoux COUTANT-MERLET
	- Michel HUMEAU
<u>VENDREDI</u> : 7 H.30	- Père et mère Jean GODINEAU (Pégon)
24	19 H. - Joseph GIRAUD
A.M.	- Mme Renée GODINEAU(of.par son quartier)
	- Jeanne CHAUVIERE
	- Famille BUROT-BROSSIER
	- Famille DUPONT-CHUPIN
	- Michel HUMEAU
<u>SAMEDI</u> 25: 7 H.30	- En remerciement à St Antoine
20 H.	- Marie MERLET femme LIBEAU
A.M.	- Epoux MORINIERE
	- Epoux BOMARD-DEJOU
	- Viv.et déf.famille SECHET-MORINIERE
	- Michel HUMEAU
	11 H. - Mariage de Joseph GABORIT et Annich SECHET
<u>DIMANCHE</u> : 7 H.	- Famille BARRAU-BREVET
26	8 H.30 - Albert BECQUET (of.par classe 52)
10 H.30	- Viv.et déf.famille FOULONNEAU-MERIAU
A.M.	- Famille ROCHARD-BREVET(le Cazeau)
	- Joseph BIZON et so pere
	- Michel HUMEAU

Paroisse du MAY sur EVRE

N° 78

DIMANCHE 19 AVRIL 1970
QUATRIEME DIMANCHE
DE PAQUES



Dans l'Evangile de ce jour le Seigneur se compare à une berger. L'image nous est familière. le berger c'est celui qui veille sur le troupeau dont il a la garde, qui le protège, qui au besoin, risque sa vie pour défendre chacune des brebis qui lui sont confiées contre le loup et les voleurs.

"Je suis le BON BERGER. je connais mes brebis et mes brebis me connaissent."

Le Christ nous connaît et nous aime depuis toujours. il veille sur les siens et montre à chacun le chemin s'il veut bien se laisser guider.

Mais nous le connaissons-nous réellement bien ce berger? Le connaissons-nous assez pour reconnaître sa voix dans notre vie de chaque jour ?

Demandons aujourd'hui et cette semaine au Bon Berger de savoir l'écouter et le suivre sur les chemins où il nous mènera, parce que là se trouve la vie, la paix, la sécurité, le salut.

PELERINAGE MONTFORTAIN POUR LOURDES : Aujourd'hui 19 Avril à 8 H. en gare de Cholet départ pour Lourdes du Pèlerinage Montfortain, avec 800 malades, et, de la paroisse du May, 18 pèlerins, 2 brancardiers et 4 infirmières.

Nous joindrons nos prières à celles qu'ils feront pour nous près de la Vierge Marie.

--:--:--:--:--:--:--

DENIER DU CULTE : Nous pensons avoir visité, à l'occasion du denier du clergé toutes les familles de la paroisse. Si nous avons fait des oublis ou des erreurs, veuillez nous le signaler.

Beaucoup ont déposé leur enveloppe dans le tronc de l'église; mais beaucoup, près de la moitié ne l'ont pas encore fait. Ce peut être un simple oubli que vous pouvez réparer facilement, il est toujours temps. Ce peut être aussi en raison de difficultés budgétaires dues par exemple en ce moment à des horaires de travail réduits. Nous ne voudrions en aucun cas aggraver des situations qui, nous en avons conscience, sont déjà bien pénibles. Les familles qui se trouveraient dans ce cas peuvent en toute conscience attendre à plus tard pour déposer leur enveloppe quand la conjoncture sera devenue, espérons-le, plus favorable.

--:--:--:--:--:--:--

FORMATION CHRETIENNE DES TOUT-PETITS Pour les parents et les éducateurs et tous ceux que préoccupe l'éveil religieux des tout-petits, Françoise DESTANG, responsable au centre national de l'enseignement religieux pour les tout-petits donnera une série de conférences:

Le Mardi 26 Mai, à 15 H. et à 20 H.30 au Théâtre de Cholet

Le Mercredi 27 Mai à 20 H.30 à la salle St Laud à Angers.

Ces conférences de Françoise DESTANG sont toujours extrêmement intéressantes. Lorsqu'on y a assisté une fois on ne désire qu'y retourner la fois suivante. Faites donc tout votre possible en vous organisant pour le transport, pour y aller très nombreux.

--:--:~:~:~:~:~:~:~:~:~:~

LECTURES DU 5ème DIMANCHE DE PAQUES

1ère lecture : Actes des Apôtres Ch. 9, v. 26-31
2ème " : 1ère lettre de Jean Ch 3, v. 18-24
Evangile : Jean Ch. 15, v. 1-8

ORDONNANCE DE Mgr MAZERAT AU SUJET DE LA DISTRIBUTION DE LA COMMUNION PAR LES CHRETIENS AUTRES QUE DES PRETRES OU DIACRES.

En application des facultés accordées aux évêques de France par le Siège apostolique, nous décidons de qui suit:

Dans les paroisses et autres communautés, le prêtre responsable d'une assemblée eucharistique peut désigner, en cas de besoin et pour les cas prévus dans la note ci-jointe une ou plusieurs personnes pour aider à la distribution de la sainte communion.

Reprenant l'idée fondamentale de saint Pie X et plus près de nous du Pape Pie XII le concile Vatican II recommande fortement cette parfaite participation à la messe qu'est la communion au Corps du Christ. Les prêtres et les fidèles ont compris la portée spirituelle de cette invitation.

Mais bien souvent, les ministres ordinaires de la communion prêtres et diacres, ne suffisent plus à répondre aux besoins et aux légitimes demandes des fidèles: à la messe, les fidèles sont parfois très nombreux à communier; les malades, ainsi que des fidèles qui sont absolument empêchés d'assister à la célébration eucharistique de la communauté, désirent communier plus souvent... La désignation de ministres extraordinaires de la communion apparait donc désirable en un certain nombre de cas, en particulier chaque fois que le nombre des fidèles qui viennent recevoir la communion est tel que l'équilibre de la célébration risque d'être rompu...

COMMUNION DES MALADES : Une personne peut être désignée, sur sa demande pour porter la communion à quelqu'un de sa famille ou de son voisinage. Cette pratique se justifie si elle répond à un besoin réel. Le Pain consacré sera porté avec respect. il sera placé dans une custode. Si les circonstances le demandent, et avec l'assentiment du prêtre, la personne désignée pourra aussi donner la communion aux personnes réunies autour du malade.

- - - - -

Dans notre paroisse nous avons constaté que, fort heureusement les communions, chaque Dimanche de l'année sont de plus en plus nombreuses. Nous vous en félicitons car, ainsi que vient de vous le dire Monseigneur l'évêque c'est là la meilleure manière de participer vraiment au Saint Sacrifice de la Messe. Et c'est bien pour vous encourager à le faire davantage encore que pour les deux messes où les communions sont les plus nombreuses, celle du Samedi soir et celle de 10 H.30 le Dimanche matin nous demanderons désormais à des laïcs de nous aider à distribuer la Sainte Communion. Des laïcs également pourront porter la communion aux malades qui le désirent. Il suffira de le demander.